

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

(COMPTE RENDU DE LA XXI^e SESSION
DU CONSEIL DES MINISTRES

(Dakar, 25 - 26 Janvier 1986)

La XXI^è session du Conseil des Ministres, préparatoire à la VII^è Conférence des Chefs d'Etat du CILSS, s'est tenue à Dakar les 25 et 26 Janvier 1986.

La séance d'ouverture a été présidée par Son Excellence, M. SAIHOU SABALLY, Ministre de l'Agriculture et des Ressources Naturelles de la République de Gambie, Ministre Coordonnateur du CILSS, qui, dans son allocution a d'abord remercié Son Excellence le Président Abdou DIOUF, son Gouvernement et le Peuple Sénégalais pour l'accueil chaleureux et amical qui a été réservé aux différentes délégations. Il a ensuite insisté sur les acquis du CILSS durant la biennie écoulée, et fait remarquer les domaines pour lesquels un effort collégial accru des huit Etats est encore nécessaire. Il a enfin souhaité que la rencontre historique de Dakar marque d'une pierre blanche l'évolution favorable de la région sahélienne.

Auparavant, Son Excellence, M. Famara Ibrahima SAGNA, Ministre du Développement Rural de la République du Sénégal avait souhaité chaleureusement la bienvenue à ses collègues, et aux différents invités. Il a rappelé la volonté politique qui anime les Etats du CILSS et a insisté sur la nécessité d'agir, à présent, dans le sens d'un inversement des tendances défavorables persistantes. Il a invité à une collaboration et à une concertation entre le CILSS et tout Organisme Sous-Régional concourrant aux mêmes objectifs.

Le Ministre Coordonnateur a rendu hommage à Son Excellence, le Général de Brigade Seyni KOUNTCHE, Président du Conseil Militaire Suprême, Chef de l'Etat du Niger et Président en Exercice du CILSS, qui par sa compréhension des problèmes et ses directives éclairées, l'a guidé dans l'accomplissement de son mandat. Il a enfin souhaité que les assises de Dakar soient empreintes du cachet de la commune volonté de commander les évènements.



Le Conseil a ensuite adopté l'Ordre du Jour ci-après :

- 1 - Examen du Rapport Général de la Réunion des Experts
- 2 - Information sur les documents "Bilan et Perspectives de Développement Economique et Social des Pays Membres du CILSS" et, "CILSS : Relever le Défi".
- 3 - Divers



POINT 1 ◇ EXAMEN DU RAPPORT GENERAL DE LA REUNION DES EXPERTS

Le Conseil a entendu le Compte Rendu de la Réunion des Experts, tenue les 23 et 24 Janvier 1986 à Dakar, présenté par son Rapporteur. Les questions suivantes ont été notamment examinées :

1 ◇ COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE TECHNIQUE DES EXPERTS (C.T.E)

Le document présente les résultats des travaux de la première réunion ordinaire du Comité Technique des Experts tenue à Dakar du 26 au 29 Novembre 1985.

Le C.T.E avait, conformément à son mandat, examiné les questions relatives aux activités techniques, administratives et financières de l'Organisation. A l'issue de ses travaux, le Comité avait formulé diverses résolutions et adopté des recommandations. Il avait, également, demandé au Secrétariat Exécutif de compléter certains dossiers administratifs et financiers afin qu'ils puissent être soumis à la Réunion préparatoire à la 21^e Session ordinaire du Conseil des Ministres.

Le Conseil, après avoir constaté que les compléments d'information demandés figuraient dans les dossiers au point 5 de son ordre du jour, a adopté le Compte Rendu du Comité Technique des Experts.

2 ◇ RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE EXECUTIF

Le Rapport d'activités présenté par le Secrétaire Exécutif couvre la biennie écoulée et ne comporte pas les questions relatives aux activités techniques, administratives et financières du CILSS, déjà traitées par le Comité Technique des Experts tenu à Dakar du 26 au 29 novembre 1985.

Ce rapport est composé de trois (3) parties :

La première concerne les actions à caractère multisectoriel ou pluri-institutionnel, la seconde est relative à celles en direction des partenaires et la dernière, les activités spécifiques en exécution des résolutions des instances statutaires.

◇ ◇ ◇

S'agissant de la première partie, le Rapport met en exergue les points suivants :

* La Révision de la Stratégie de Développement du Sahel.

La Stratégie révisée ayant été adoptée en Janvier 1985 par la 20^e Session du Conseil des Ministres, des actions ont été menées afin de lui trouver des points d'ancrage précis dans des situations nationales et régionales définies. Elles portent, notamment, sur l'élaboration des plans nationaux de lutte contre la désertification, les travaux sur les intrants agricoles, l'établissement des bilans diagnostic du secteur hydraulique et la participation des populations aux projets de développement.

* L'édification des bases d'une nouvelle programmation

Suite aux directives de la 20^è session du Conseil des Ministres demandant au Secrétariat Exécutif du CILSS d'accorder toute son attention à la consolidation des acquis des Etats dans la lutte contre la désertification et pour l'autosuffisance alimentaire, des missions ont été organisées dans tous les Pays, Tchad excepté. Elles ont permis de recenser les besoins des Etats en matière de ressources financières pour la consolidation des projets, et de constater qu'il existe entre Etats Membres et Bailleurs de Fonds, une réelle volonté commune d'accorder dans leurs interventions la priorité à la recherche de l'autosuffisance alimentaire et au rétablissement de l'équilibre écologique.

* Les activités de programmation et de planification régionales.

Il s'est agi principalement des actions dans le cadre de la coopération CILSS/CEE, orientée vers l'initiation de projets matérialisant les dimensions purement régionales de la problématique sahélienne. Ces projets, déjà mis en oeuvre pour la plupart, concernent des domaines aussi importants que l'information (projet circulation rapide de l'information, système alerte précoce), les statistiques (Diagnostic Permanent des secteurs Céréales et Elevage), la Sécurité Alimentaire (Division Céréalière Régionale), la Documentation (RESADOC), la Recherche (Projet "Mil, Maïs, Niébé, Sorgho", Réseau de Recherche sur la Résistance à la Sécheresse, Recherche Appliquée en Agrométéorologie) et la Surveillance des Ecosystèmes Sahéliens (Monitoring).

* Les Etudes prospectives

L'effort de réflexion sur les problèmes des Pays du CILSS et les stratégies dans un cadre plus global et cohérent a conduit à la réalisation de deux études.

La première, menée par l'Institut du Sahel et la Commission Economique pour l'Afrique, comprend un bilan économique et social de la région de 1973 à 1982, et une présentation des perspectives d'évolution suivant deux scénarios : le premier, fondé sur la poursuite des tendances passées, et le second, normatif, fondé sur les plans et programmes nationaux de développement et sur la mise en oeuvre de politiques visant à éliminer peu à peu les obstacles au développement et à parvenir à l'autosuffisance alimentaire.

La deuxième étude est menée conjointement par le CILSS et le Club du Sahel. Sa démarche comporte trois étapes :

- . le diagnostic de la situation actuelle, dans un contexte interdisciplinaire et dans un esprit de continuité,
- . l'exploration des scénarios futurs : un scénario tendanciel, des scénarios contrastés, un scénario souhaitable,
- . la réconciliation des scénarios souhaitables et possible.

De même, le Secrétariat a continué la réflexion sur la mise en oeuvre d'une politique céréalière régionale et la problématique du développement de l'élevage sahélien.

S'agissant de la politique céréalière régionale, les principes d'une approche graduelle, les modalités pratiques et les moyens dont doit disposer le CILSS pour la mettre en oeuvre avec les Etats Membres, ont été examinés. En termes de modalités pratiques, il est proposé d'aborder le problème par phases successives, laissant le temps aux pays membres de mettre en place leurs politiques nationales et au CILSS de se doter de capacité d'analyse renforcée.

En termes de moyens d'action du CILSS, des instruments politiques et techniques sont nécessaires. A ce sujet, il importe que les Etats soient acquis, au plus niveau, à l'idée d'une politique céréalière régionale et qu'un mandat précis soit donné dans ce sens au CILSS.

S'agissant de la problématique de l'élevage, une importante étude concernant, pour sa première phase, trois (3) Pays (Burkina, Mali et Niger), a pu être menée courant 1985. Les résultats obtenus, contenus dans la synthèse pour chaque pays, traduisent de nouvelles propositions de politiques et de programmes tournant autour de trois axes principaux : La gestion des ressources, l'intensification agricole, et le développement de l'élevage pastoral.

Les phases ultérieures de cette étude concerneront les autres Pays du CILSS.

* la restructuration du système CILSS.

La restructuration du système CILSS a été abordée par la Vè Conférence des Chefs d'Etat à Praia en Janvier 1982 qui avait alors mis en place un Comité de Haut Niveau. La VIè Conférence, après avoir entendu le rapport du dit Comité, a confié au Président en exercice le mandat de faire aboutir la volonté des Chefs d'Etat .

Ce long et difficile travail a été conduit et a connu l'heureux aboutissement lors du Conseil Extraordinaire des Ministres tenu à Niamey les 14 et 15 Mai 1985. L'ensemble des mesures retenues ont été portées à la connaissance des Etats Membres et aussi à celle de nos principaux partenaires de la Communauté Internationale qui soutiennent nos actions.



Quant à la seconde partie du Rapport, elle montre les contacts multiples menés avec les Pays et Organismes donateurs d'une part, et avec les Institutions Intergouvernementales Africaines d'autre part.

* Avec la BADEA : Des efforts ont été déployés pour relancer la coopération Arabo-Africaine. Il s'agit notamment, de la synthèse de l'Etude BADEA faite par le Secrétariat Exécutif et envoyée aux Etats, de la tenue d'une réunion régionale à Ouagadougou en Juin 1984 pour dégager le consensus sahélien, de l'adoption de la dite synthèse par la 20è session du Conseil des Ministres tenue à Nouakchott en Janvier 1985, et des contacts établis entre le Secrétariat Exécutif et la BADEA (particulièrement, avec le Président AYARI, lors de son passage à Ouagadougou en Mars 1985).

* Avec l'USAID : grâce à l'intervention des hautes autorités du CILSS, elle a donné des assurances pour la poursuite de son assistance dans le cadre du Sahel Development Program.

* Avec l'ITALIE : suite à la rencontre Sahel-Italie au niveau ministériel en Juin 1984, l'Italie s'est engagée pour un effort additionnel de 900 000 000 de dollars pour l'Afrique dans le cadre du FAI.

Après le voyage au Sahel du nouveau Secrétaire d'Etat, Monsieur FORTE, dont relève la FAI, et suite à l'audience que lui a accordée le Président en Exercice du CILSS en Juin 1985, la garantie a été donnée par l'Italie, que l'essentiel de son intervention dans le cadre du FAI, serait réservé au Sahel.

* Avec la R F A : elle entend maintenir son soutien aux projets et programmes nationaux présentant une certaine conformité avec les orientations majeures de la stratégie révisée de lutte contre la désertification. Elle envisage, pour rendre plus efficace son action, d'installer progressivement des cellules de son programme Sahel, dans les Etats du CILSS.

* Avec la FRANCE : elle participera, par l'intermédiaire de l'ORSTOM, et dans le cadre d'un co-financement, à un projet de recherche agrométéorologique, au bénéfice du Programme Agrhymet, qui s'inscrit dans une perspective de recherche-développement.

* Avec la BANQUE MONDIALE : elle s'est engagée à financer un des deux postes de Conseiller du Secrétaire Exécutif, prévus dans le cadre de la restructuration.

* Avec la HOLLANDE : elle s'est engagée à financer la mise en place, au sein d'Agrymet, du Centre de Formation en Protection des Végétaux.

* Avec l'ONU et la FAO : les entretiens fructueux du Président en Exercice avec les Responsables de ces 2 Organisations permettent de pouvoir compter sur l'engagement accru du système des Nations Unies auprès des Pays sahéliens pour lutter contre la faim et la désertification.

* Avec les Organisations Intergouvernementales de la région : suite à des missions de consultation sur les possibilités de coopération entre OIG dans la lutte contre la sécheresse dans le Sahel, la première réunion de concertation CILSS/OIG, s'est tenue à Bamako du 25 au 30 Octobre 1985. Un consensus s'est dégagé, selon lequel le CILSS et les OIG doivent envisager des mesures concrètes pour la mise en place d'un dispositif permanent de prévision et de lutte contre la désertification. La réunion a décidé de retenir comme plate-forme commune aux OIG, la stratégie de lutte contre la désertification adoptée à la 20^e session du Conseil des Ministres.

S'agissant enfin de la troisième partie, il a été fait état :

* des efforts accomplis par le Secrétaire Exécutif pour la confection du Budget Consolidé du système CILSS ;

* de la mise en place d'un réseau de prévention et de gestion des crises alimentaires, en applications des recommandations de la 20^è session du Conseil des Ministres.

* du démarrage effectif du projet Pré-DCR, au mois d'Octobre 1985, financé par l'Italie.

* des actions entreprises en vue d'élaborer une politique agricole régionale des Pays du Sahel qui devrait permettre l'harmonisation et la coordination des actions des Etats Membres en vue d'atteindre et de garantir l'autosuffisance alimentaire.

* de la préparation et du déroulement de la VI^è Conférence du Club du Sahel, tenue les 10 - 11 et 12 Décembre 1985 à Milan.

◇

◇

◇

Après présentation du Rapport d'activités du Secrétaire Exécutif, des débats fructueux se sont instaurés et ont abouti aux observations, recommandations et conclusions suivantes :

◇ Le Conseil a demandé que désormais le rapport aborde les problèmes administratifs et financiers de l'Organisation et mentionne tous les donateurs qui concourent à la réalisation du programme du CILSS.

◇ Il a demandé une plus grande concertation entre le CILSS et la COMIDES, eu égard à leur complémentarité.

◇ Il a recommandé le renforcement de la coopération entre le Sahel et le monde Arabe, ainsi que celle avec les Agences et Pays Donateurs et les Institutions Intergouvernementales Africaines.

◇ Il a invité le Secrétaire Exécutif à mettre en place une cellule de suivi de l'exécution de l'aide italienne, eu égard à son importance et sa spécificité, ce qui pourrait permettre une plus rapide mobilisation des fonds.

Le Conseil a enfin félicité le Secrétaire Exécutif pour la qualité de son Rapport ainsi que pour les nombreuses actions menées pendant la bienné écoulée.

3 ◇ PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES

Le Programme de Protection des Végétaux adopté en 1977 comprend 9 volets dont certains ne sont pas encore fonctionnels. La situation phytosanitaire continuant d'être préoccupante, les Responsables des services nationaux de Protection des Végétaux, réunis à Ouagadougou du 6 au 10 Janvier 1986 ont élaboré, en tenant compte des acquis, une nouvelle stratégie en 9 points et un programme comprenant trois volets :

- renforcement des services de protection des végétaux
- recherche ;
- formation et information.

Ils ont proposé que la coordination technique de l'ensemble du programme soit assurée par le CILSS.

Le document élaboré par les responsables de la protection des cultures et des récoltes a été examiné : des inquiétudes ont été formulées sur l'avenir des Organisations Régionales de lutte anti-acridienne, la formation des paysans et la lutte antiaviaire. Le Secrétariat a assuré les Etats qu'un effort particulier sera entrepris pour la formation des paysans en protection des végétaux et que l'aspect lutte antiaviaire est pris en considération dans le volet renforcement des services nationaux de protection des végétaux.

Le Conseil a adopté le programme élaboré par les Responsables des services nationaux de protection des végétaux et a demandé au Secrétariat Exécutif de tout mettre en oeuvre pour élargir les bases de financement.

Le Conseil a également examiné le projet de création d'un Centre de Formation en Protection des Végétaux. Elle a estimé plus indiqué de créer au sein du Centre Agrhymet un Département chargé de mettre en oeuvre cette formation et a fait des propositions dans ce sens.

4 ◇ L'ETAT D'EXECUTION DU BUDGET AU 30/09/85 (ETATS-DONATEURS)

L'Etat d'Exécution du Budget au 30/09/85 a été présenté avec des volets relatifs aux contributions des Etats et des Donateurs.

La situation de trésorerie a connu pendant l'exercice 1985 une nette amélioration grâce, d'une part, à un meilleur taux de recouvrement des contributions des Etats Membres et, d'autre part, aux recettes exceptionnelles provenant des aides de l'OUA et du Maroc.

Le Conseil a noté que des efforts louables avaient été accomplis dans l'élaboration de budgets consolidés. Malgré les obstacles rencontrés, le Conseil recommande au Secrétariat Exécutif de continuer le travail commencé afin de cerner l'ensemble des financements qui concourent à la réalisation des activités du CILSS.

5 ◊ PROJET DE BUDGET 1986

Le projet de Budget du système CILSS pour l'exercice 1986 a été examiné et arrêté en recettes et en dépenses à la somme de TROIS CENT SOIXANTE ET UN MILLION TROIS CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE CENT SOIXANTE QUATORZE FRANCS (361 387 174 FCFA).

Les dépenses sont réparties de la façon suivante :

- Secrétariat Exécutif	179 940 330 FCFA
- Institut du Sahel	96 406 812 FCFA
- Centre Agrhymet	85 040 032 FCFA

Et les Recettes :

- Contributions des Etats	318 490 010 FCFA
- Recettes des exercices antérieurs	33 108 815 FCFA
- Recettes diverses	9 788 349 FCFA

Le Budget ainsi arrêté connaît une croissance de 3,28 % par rapport à celui de 1985 qui n'a aucune incidence sur la contribution des Etats. Il faut noter que la croissance zéro avait été observée de 1983 à 1985.

Le Conseil tout en adoptant le présent budget, a cependant rappelé l'un des objectifs poursuivi par la restructuration à savoir le fonctionnement de l'Organisation à un moindre coût.

Il a demandé au Secrétariat Exécutif de prendre les dispositions nécessaires afin qu'une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources se traduise, également, par des économies.

Le Conseil a aussi suggéré au Secrétariat Exécutif d'étudier la possibilité pour le système CILSS de générer des recettes.

Concernant la répartition des contributions des Etats, le Conseil a adopté la nouvelle clé suivante :

- Burkina	15 %
- Cap - Vert	8 %
- Gambie	8 %
- Mali	15 %
- Mauritanie	12 %
- Niger	15 %
- Sénégal	17 %
- Tchad	10 %

Envisageant une nouvelle adhésion au CILSS d'un pays tiers, le Conseil a également retenu la clé de répartition suivante :

- Burkina	15 %
- Cap - Vert	6 %
- Gambie	6 %
- Mali	15 %
- Mauritanie	10 %
- Niger	15 %
- Sénégal	17 %
- Tchad	10 %

6 ◇ PERSONNEL

Après examen des différentes candidatures proposées, le Conseil a désigné aux postes suivants :

POUR LE SECRETARIAT EXECUTIF, OUAGADOUGOU

- Contrôleur Financier : Monsieur Moussa TANGARA (Mali)
- Directeur des Etudes et de la Planification : Monsieur Ibrahima CAMARA (Sénégal)

POUR L'INSTITUT DU SAHEL, BAMAKO

- Fondé de Pouvoir : Monsieur Adou GADIAGA (Burkina Faso)
- Directeur de la Formation : Monsieur Moussa Bathily BA (Mauritanie)
- Directeur de la Planification et Recherche : Monsieur Oumar PATCHA (Tchad)
- Directeur de l'Information et de la Documentation : Monsieur Oumar DIOUWARA (Mauritanie)

POUR LE CENTRE AGRHYMET, NIAMEY

- Fondé de Pouvoir : Madame Assouma MAGAGI (Niger)

S'agissant de la nomination aux postes de Chefs de Service, le Conseil a chargé le Secrétaire Exécutif d'y procéder.



POINT 2 ◇ INFORMATIONS SUR LES DOCUMENTS "Bilan et Perspectives de Développement Economique et Social des Pays Membres du CILSS" et "CILSS, Relever le Défi".

Il a été porté à la connaissance du Conseil des informations relatives aux conclusions du colloque sur le développement économique des Pays du CILSS, tenu à Dakar du 21 au 23 Novembre 1985, au Réseau de Recherche sur la Résistance à la Sécheresse (R₃S), et à la poursuite du Projet Amélioration de la Gestion des Instituts de Recherche (AGIR).

Le Conseil a pris acte des documents "Bilan et Perspectives de Développement Economique et Social des Pays Membres du CILSS" et "CILSS : Relever le Défi". Il a demandé au CILSS de continuer les discussions avec les Institutions Nationales et celles des Pays de la CEE et de la CDA, en ce qui concerne le Réseau de Recherche sur la Résistance de la Sécheresse.

◇

◇

◇

POINT 3 ◇ DIVERS

A ce point de l'ordre du jour, le Conseil a exprimé le souhait que pour les prochaines sessions, le Corps Diplomatique et les Partenaires de la Communauté Internationale y soient conviés.

En outre, le principe d'une affectation des postes de Direction aux Etats a été retenu./-

◇

◇

◇

Après avoir épuisé les différents points de son ordre du jour, le Conseil a sanctionné l'ensemble de ses décisions par l'adoption des onze (11) Résolutions annexées au présent document./-

Fait à Dakar, le 26 Janvier 1986

LE CONSEIL /